



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Mulhouse
341-MB

ARRÊTÉ N° 2023/15

Portant délégation de fonctions

Le Président de la Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)

Vu l'article L5211-9 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations du Conseil d'agglomération du 11 juillet 2020 portant élection du président et des membres du bureau de Mulhouse Alsace Agglomération ;

Vu les délibérations du Conseil d'agglomération du 14 décembre 2020 portant élection du 6^{ème} vice-président et de 13 conseillers communautaires délégués supplémentaires, membres du bureau de Mulhouse Alsace Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 26 juin 2023 portant élection du 23^{ème} conseiller communautaire délégué.

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté n° 110/2020 du 14 décembre 2020 est abrogé.

Article 2

M. Pierre SALZE, 23^{ème} conseiller communautaire délégué, reçoit délégation de fonctions et de signature pour traiter toutes affaires et signer tous documents relatifs à la prévention et à la gestion des questions sanitaires, à la biodiversité et à l'éducation à l'environnement.

Dans ce cadre, il assiste le vice-président en charge des transitions environnementales et énergétiques.

Article 3

Les délégations visées à l'article 2 du présent arrêté sont exercées sous ma surveillance et ma responsabilité.

Article 4

Elles prennent effet à ce jour pour la durée du mandat du Conseil d'agglomération, sauf révocation de ma part.

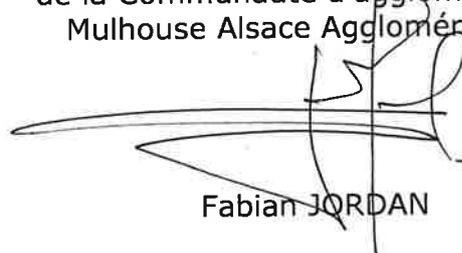
Article 5

Cet arrêté sera publié sur le site Internet de Mulhouse Alsace Agglomération, inséré au registre des arrêtés et ampliation du présent arrêté sera notifiée :

- à M. Pierre SALZE,
- à M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mulhouse,
- au Secrétariat Général pour inscription au registre des arrêtés.

Fait à Mulhouse, le 26 juin 2023

Le Président
de la Communauté d'agglomération
Mulhouse Alsace Agglomération



Fabian JORDAN

Spécimen de signature



Spécimen de paraphe



Copie par courriel :

- au service Communication pour publication sous forme électronique sur le site Internet de Mulhouse Alsace Agglomération,
- au service du Contrôle comptabilité centrale,
- au service des Moyens Généraux,
- au service Juridique,
- au service Ressources Humaines,
- au service transition écologique et climatique,
- au Trésorier Principal de Mulhouse, Comptable de la Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération,
- au Procureur de la République - Tribunal judiciaire de Mulhouse.